



i d e f i n

**RAPPORT DE GESTION
2025 ET SES ANNEXES**

TABLE DES MATIÈRES

I. Les comptes annuels	3
A. Bilan après répartition.....	3
B. Comptes de résultats	5
C. Affectation.....	6
II. Evolution des activités	7
III. Les commentaires financiers	15
A. Commentaires à l'actif	15
1. Actifs Immobilisés	15
2. Actifs circulants	15
B. Commentaires au passif	16
1. Capitaux propres	16
2. Dettes	17
C. Commentaires du compte de résultats.....	19
IV. Les informations complémentaires	21
V. les regles d'évaluation.....	24
VI. la liste des garanties.....	27
VII. les marches publics	28
VIII. la liste des participants aux formations annuelles	29
IX. la structure de l'organisation	30
A. Structure de l'intercommunale	30
B. Composition des instances.....	31
X. l'organigramme fonctionnel complet de l'organisation	36
XI. les lignes de developpement	37
XII. le plan financier pluriannuel	38

I. LES COMPTES ANNUELS

(Article L1523-16 CDLD)

A. Bilan après répartition

ACTIF		2025	2024
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	367.535.166	228.844.386
Frais d'établissement	20	-	-
Immobilisations incorporelles	21	-	-
Immobilisations corporelles	22/27	-	-
<i>Terrains et constructions</i>	<i>22</i>	-	-
<i>Installations, machines et outillage</i>	<i>23</i>	-	-
<i>Mobilier et matériel roulant</i>	<i>24</i>	-	-
<i>Location-financement et droits similaires</i>	<i>25</i>	-	-
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	<i>26</i>	-	-
<i>Immobilisations en cours et acomptes versés</i>	<i>27</i>	-	-
Immobilisations financières	28	367.535.166	228.844.386
<i>Entreprises liées</i>	<i>280/1</i>	-	-
<i>Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation</i>	<i>282/3</i>	321.656.686	186.220.283
<i>Autres immobilisations financières</i>	<i>284/8</i>	45.878.480	42.624.103
<i>Actions et parts</i>	<i>284</i>	41.904.862	39.659.231
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>	<i>285/8</i>	3.973.618	2.964.872
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	23.608.834	24.721.029
Créances à plus d'un an	29	269.754	373.007
<i>Créances commerciales</i>	<i>290</i>	-	-
<i>Autres créances</i>	<i>291</i>	269.754	373.007
Stocks et commandes en cours d'exécution	3	-	-
<i>Approvisionnements</i>	<i>30/31</i>	-	-
<i>En-cours de fabrication</i>	<i>32</i>	-	-
<i>Produits finis</i>	<i>33</i>	-	-
<i>Marchandises</i>	<i>34</i>	-	-
<i>Immeubles destinés à la vente</i>	<i>35</i>	-	-
<i>Acomptes versés</i>	<i>36</i>	-	-
<i>Commandes en cours d'exécution</i>	<i>37</i>	-	-
Créances à un an au plus	40/41	1.552.113	1.520.911
<i>Créances commerciales</i>	<i>40</i>	-	26.525
<i>Autres créances</i>	<i>41</i>	1.552.113	1.494.387
Placements de trésorerie	50/53	20.700.000	22.400.000
<i>Actions propres</i>	<i>50</i>	-	-
<i>Autres placements</i>	<i>51/53</i>	20.700.000	22.400.000
Valeurs disponibles	54/58	1.082.654	427.107
Comptes de régularisation	490/1	4.311	5
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	391.143.999	253.565.416

PASSIF		2025	2024
CAPITAUX PROPRES	10/15	329.543.739	187.791.377
Apport	10/11	6.247	6.247
<i>Disponible</i>	110	-	-
<i>Indisponible</i>	111	6.247	6.247
Plus-values de réévaluation	12	135.335.403	-
Réserves	13	111.110.893	111.110.893
<i>Réserves indisponibles</i>	130/1	1.905	1.905
<i>Réserves statutairement indisponibles</i>	1311	1.905	1.905
<i>Acquisitions d'actions propres</i>	1312	-	-
<i>Soutien financier</i>	1313	-	-
<i>Autres</i>	1319	-	-
<i>Réserves immunisées</i>	132	-	-
<i>Réserves disponibles</i>	133	111.108.989	111.108.989
Bénéfice/Perte reporté(e)	14	83.091.198	76.674.238
Subsides en capital	15	-	-
Avance aux associés sur répartition de l'actif net	19	-	-
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	-	-
Provisions pour risques et charges	160/5	-	-
<i>Pensions et obligation similaires</i>	160	-	-
<i>Charges fiscales</i>	161	-	-
<i>Grosses réparations et gros entretien</i>	162	-	-
<i>Obligations environnementales</i>	163	-	-
<i>Autres risque et charges</i>	164/5	-	-
Impôts différés	168	-	-
DETTES	17/49	61.600.259	65.774.039
Dettes à plus d'un an	17	53.517.861	57.861.795
<i>Dettes financières</i>	170/4	53.517.861	57.861.795
<i>Etablissements de crédit</i>	173	53.517.861	57.861.795
<i>Autres emprunts</i>	174	-	-
<i>Dettes commerciales</i>	175	-	-
<i>Acomptes reçus sur commandes</i>	176	-	-
<i>Autres dettes</i>	178/9	-	-
Dettes à un an au plus	42/48	8.076.272	7.911.997
<i>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</i>	42	5.633.109	5.470.388
<i>Dettes financières</i>	43	-	-
<i>Dettes commerciales</i>	44	29.548	27.992
<i>Fournisseurs</i>	440/4	29.548	27.992
<i>Effets à payer</i>	441	-	-
<i>Acomptes reçus sur commandes</i>	46	-	-
<i>Dettes fiscales, salariales et sociales</i>	45	-	-
<i>Impôts</i>	450/3	-	-
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	454/9	-	-
<i>Autres dettes</i>	47/48	2.413.615	2.413.615
Comptes de régularisation	492/3	6.126	247
TOTAL DU PASSIF	10/49	391.143.999	253.565.415

B. Comptes de résultats

Compte de résultats		2025	2024
Ventes et prestations	70/76A	7.121	29.061
Chiffre d'affaires	70	-	-
En cours de fabrication, produits finis et en commandes en cours d'exécution	71	-	-
Productions immobilisées	72	-	-
Autres produits d'exploitation	74	7.121	29.061
Produits d'exploitation non récurrents	76A	-	-
Coût des ventes et prestations	60/66A	405.945	444.084
Approvisionnements et marchandises	60	-	-
Achats	600/8	-	-
Stocks : réduction (augmentation)	609	-	-
Services et biens divers	61	179.474	220.089
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	-	-
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	-	-
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours	631/4	-	-
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisation et reprises)	635/7	-	-
Autres charges d'exploitation	640/8	226.470	223.995
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	-	-
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	-	-
Bénéfice (Perte) d'exploitation	9901	-398.823	-415.023
Produits financiers	75/76B	14.872.457	16.840.737
Produits financiers récurrents	75	13.561.430	14.199.708
Produits des immobilisations financières	750	13.001.259	13.614.515
Produits des actifs circulants	751	301.342	398.712
Autres produits financiers	752/9	258.829	186.481
Produits financiers non récurrents	76B	1.311.027	2.641.029
Charges financières	65/66B	1.263.486	1.577.249
Charges financières récurrentes	65	1.260.401	1.430.089
Charges des dettes	650	1.258.838	1.428.663
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises)	651	-	-
Autres charges financières	652/9	1.563	1.426
Charges financières non récurrentes	66B	3.086	147.160
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	13.210.147	14.848.466

Résultats		2025	2024
Prélèvements sur les impôts différés	780	-	-
Transfert aux impôts différés	680	-	-
Impôts sur le résultat	67/77	-	-
Impôts	670/3	-	-
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice	9904	13.210.147	14.848.466
Prélèvements sur les réserves immunisées	789	-	-
Transfert aux réserves immunisées	689	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9905	13.210.147	14.848.466

C. Affectation

Affectation		2025	2024
Bénéfice (Perte) à affecter	9906	89.884.385	83.467.424
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9905	13.210.147	14.848.466
Bénéfice (Perte) reportée de l'exercice précédent	14P	76.674.238	68.618.958
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	-	-
sur l'apport	791	-	-
sur les réserves	792	-	-
Affectations aux capitaux propres	691/2	-	-
à l'apport	691	-	-
à la réserve légale	6920	-	-
aux autres réserves	6921	-	-
Bénéfice (Perte) à reporter	14	89.884.385	83.467.424
Intervention d'associés dans la perte	794	-	-
Bénéfice à distribuer	694/6	6.793.187	6.793.187
Rémunération du capital	694	6.793.187	6.793.187
Administrateurs ou gérants	695	-	-
Autres allocataires	696	-	-

II. EVOLUTION DES ACTIVITÉS

(Article L1523-16 CDLD)

(Perspectives historiques et évolution des activités)

Rappelons, en guise d'introduction, que la montée en puissance à 100% en ORES Assets a accru le montant total des participations détenues par IDEFIN, bien entendu, mais se traduit aussi par une gestion de dette portant sur un montant global de quelque 59,137 Mios € au terme de l'exercice 2025.

Depuis 2018, la relation entre IDEFIN et ORES Assets s'est intensifiée, notamment en raison de l'évolution de la méthodologie tarifaire adoptée par la CWaPE. Celle-ci conditionne fortement la capacité d'ORES Assets à distribuer un dividende, dont dépend IDEFIN. Pour la période 2019-2023 et la prolongation 2024, un accord entre actionnaire visait à garantir un dividende de 70% du bénéfice distribuable sur la période tout en mettant fin aux recapitalisations annuelles sollicitées auprès des IPF.

La CWaPE a publié la méthodologie tarifaire pour 2025-2029, qui définit le cadre dans lequel les GRD établissent leurs propositions de revenus autorisés et construisent leurs grilles tarifaires. Cette méthodologie vise un double objectif : assurer des moyens suffisants pour les investissements nécessaires à la transition énergétique et veiller à ce que les factures des citoyens restent abordables.

En 2025 des négociations entre ORES et NEOWAL ont abouti à une convention de politique financière et de dividende sur 15 ans. Visant à équilibrer, d'une part, la nécessité pour ORES d'investir dans la modernisation des réseaux et de maintenir une structure financière solide, et, d'autre part, le besoin des IPF de disposer de trésorerie pour rembourser les emprunts importants et obtenir un rendement raisonnable sur leurs investissements.

En résumé, la méthodologie tarifaire joue un rôle central dans la relation entre IDEFIN et ORES Assets, en orientant la politique de dividende, la structure financière et la capacité d'investissement des gestionnaires de réseau. Elle constitue le socle des décisions stratégiques, avec pour enjeu majeur d'allier transition énergétique et maîtrise des coûts pour les usagers.

L'exercice 2025 s'inscrit dans un contexte de forte intensification des investissements d'ORES, gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz, auquel IDEFIN est indirectement exposée en tant qu'actionnaire public. ORES met en œuvre un plan d'investissement pluriannuel d'un ordre de grandeur d'environ 2,5 milliards d'euros, destiné principalement au renouvellement

et au renforcement des réseaux électriques, ainsi qu'à leur adaptation progressive aux enjeux de la transition énergétique.

L'ampleur de ce programme entraîne un recours accru à l'endettement et exerce une pression significative sur les équilibres financiers d'ORES, en particulier sur le ratio fonds propres/dettes, lequel constitue un indicateur clé tant pour les autorités de régulation que pour les bailleurs de fonds. Dans ce contexte, ORES et ses actionnaires ont identifié la nécessité de mesures de recapitalisation afin de préserver la solidité financière du gestionnaire de réseau et d'assurer la poursuite du plan d'investissement dans des conditions soutenables à long terme.

Ces perspectives de recapitalisation sont susceptibles d'avoir un impact sur la politique de dividendes, laquelle constitue une source importante de revenus pour IDEFIN. Elles s'inscrivent toutefois dans une logique de long terme visant à garantir la pérennité financière d'ORES et, partant, la stabilité du modèle économique des intercommunales actionnaires. IDEFIN assure un suivi attentif de ces évolutions, compte tenu de leurs incidences potentielles sur sa situation financière, sur ses résultats futurs et sur les risques auxquels elle est exposée.

En 2025, les organes de gouvernance de SOCOFE ont également arrêté le principe d'une opération de recapitalisation, destinée à soutenir la mise en œuvre de son plan d'investissement pluriannuel dans le secteur du transport de l'énergie. Cette décision s'inscrit dans un contexte de besoins accrus liés à la modernisation et au renforcement des infrastructures de transport d'électricité, en cohérence avec les trajectoires définies par ELIA. La mise en exécution opérationnelle de cette recapitalisation est prévue à partir de l'exercice 2026.

Dans ce cadre, IDEFIN a confirmé son orientation stratégique consistant à privilégier les investissements dans le transport de l'électricité, considérés comme structurants pour la sécurité d'approvisionnement, la transition énergétique et la stabilité à long terme des revenus du secteur régulé. Ce positionnement s'inscrit pleinement dans la stratégie globale d'IDEFIN, axée sur les infrastructures énergétiques essentielles, et présente une cohérence forte avec les orientations d'investissement et de développement poursuivies par ORES.

IDEFIN a poursuivi sa participation active aux échanges d'information au sein de NEOWAL concernant les enjeux stratégiques, techniques et financiers liés aux participations détenues en ORES et SOCOFE. Les associés de NEOWAL sont FINEST, FINIMO, IEG, IFIGA, CENEO, IPFBW, SOFILUX et IDEFIN. Les échanges ont également porté sur les participations communes détenues en Wind4Wallonia et ActiVent Wallonie. La dissolution de l'IPFW a été votée lors de son Assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2025.

Secteur - Électricité

Dans le secteur « Électricité », la mise en œuvre du décret de juillet 2008 sur la montée en puissance, réalisée parallèlement à la réduction des fonds propres, a dégagé un surplus de trésorerie.

En effet, eu égard à la répartition du capital, la situation de départ le 31/12/2008 se présentait comme suit en IDEG – secteur électricité : 61,80%, l'effort à consentir pour atteindre 70% (première phase de la montée en puissance) était relativement limité et plus que compensé par la réduction des fonds propres. Il n'y a donc pas eu de recours à un financement externe au secteur, et la montée en puissance a été opérée directement pour atteindre une détention de 70% des parts par le public dès 2009.

En application d'une décision prise en 2010, la détention par les Pouvoirs publics d'IDEG – électricité s'est élevée à 75% dès 2011.

En 2013, suite à la dégradation des paramètres de revenu, il a été décidé de mettre à jour le Business Plan. Le Conseil d'administration a décidé de se donner la possibilité d'activer le secteur participations si le secteur électricité ne pouvait plus garantir par ses revenus propres le dividende en électricité. Depuis 2015, cette mesure est appliquée annuellement.

En application de la convention transactionnelle du 30 avril 2015, la sortie effective d'Electrabel d'ORES a été rendue effective le 31 décembre 2016. Depuis cette date, la détention par les Pouvoirs publics d'ORES – électricité s'élève à 100%.

A la suite de la décision du Gouvernement wallon du 11 janvier 2018, les redevances de voirie sont versées directement aux communes dès 2018. Il en résulte que le revenu distribué par IDEFIN aux communes est exclusivement constitué du dividende. Cela a conduit le conseil d'administration à revoir sa politique de revenus envers les communes affiliées en fixant le dividende à 6.793.187 €.

Secteur - Gaz

Dans le secteur 2 – Gaz, la situation de départ, antérieurement à la montée en puissance, se présentait comme suit : pourcentage du capital d'IDEG détenu par les Pouvoirs Publics – secteur gaz : 5,70%.

En accord avec Electrabel, et en conformité avec les possibilités offertes par le « Memorandum of Understanding », la montée en puissance a été étalée jusqu'en 2018, l'essentiel de l'effort étant cependant acquis dès 2014, puisqu'à cette date les pouvoirs publics détiendront 71,67% des parts.

Le financement de l'opération a nécessité d'une part de prévoir des avances rémunérées provenant du secteur participations, et d'autre part la conclusion d'un emprunt d'un montant de 35 M€, pour toute la durée de l'opération, bénéficiant de la garantie communale des communes gazières. Une convention a été conclue à cet effet avec les communes gazières, ces dernières devant combler l'éventuel déficit de trésorerie résultant du remboursement de l'emprunt.

Ces dispositions ont cependant dû être adaptées en 2010, notamment à la suite d'un arrêt du Conseil d'Etat dans une affaire ne concernant pas directement IDEFIN; il a donc été décidé d'atteindre le seuil de 70% en 2010, et 75% en 2011. Le financement de cette accélération de la montée en puissance, dans le secteur gaz, a nécessité de compléter le mécanisme d'emprunt déjà mis en place par un mécanisme d'avances de trésorerie, rémunérées, du secteur participations au secteur gaz.

En application de la convention transactionnelle du 30 avril 2015, la sortie effective d'Electrabel d'ORES a été rendue effective le 31 décembre 2016. Depuis cette date, la détention par les Pouvoirs publics d'ORES – gaz s'élève à 100%.

Les redevances de voirie étant versées directement aux communes dès 2018. Le conseil d'administration a décidé de mettre en place un programme de rééchelonnement progressif de la dette du secteur. Dès lors aucun dividende ne pourra être distribué pour 2018, compte tenu des charges de remboursement des emprunts. Notons que ce mécanisme permet toutefois de préserver les revenus « électricité » des associés du secteur gaz.

Pour le « gaz », aucun dividende ne pourra être distribué pour 2025, compte tenu des charges de remboursement des emprunts.

Secteur – Participations et Fonctionnement

IDEFIN détient des participations dans des sociétés actives dans le secteur énergétique. La plupart de ces participations concernent ORES ASSETS (électricité et gaz). D'autres participations sont logées dans le secteur participations, pour un montant total (à leur valeur d'acquisition, au 31 décembre 2025) de 42,093 M€. Il s'agit de participations dans Engie, Wind4Wallonia, Connexio, SOCOFE, ActiVent Wallonie et NEOWAL.

Les actions détenues dans Engie ont continué à faire l'objet d'un suivi par le conseil d'administration. Une analyse du rendement de ces participations a été réalisée en 2025 et un suivi attentif est assuré, dans une optique de valorisation et de surveillance du cours.

L'intercommunale est également présente dans Win4Wallonia. Ce projet porté par Electrabel, et qui vise la création d'une société dédiée à l'investissement dans l'éolien, dans laquelle participeraient à parts égales Electrabel et le Secteur Public représenté par les intercommunales de financement et d'expansion économique. Le dossier a été étudié en 2014, et une décision a été prise en ce sens par le Conseil d'administration en janvier 2015. Cet investissement, d'un montant total de 0,6 M€ correspond à deux projets de parcs éoliens (Sterpenich et Dour). Le Conseil d'administration du 21 juin 2017 a décidé de participer dans un troisième projet, sis à Modave, pour un montant de 0,328M€. En 2020, les premiers dividendes ont été octroyés par cette société.

En janvier 2018, le Conseil d'administration a décidé de ne pas aller plus loin dans le partenariat avec ENGIE, en ne s'engageant pas dans la nouvelle structure proposée par ce dernier, et dénommée Walwind, et ce en raisons d'incertitudes sur le rendement à long terme, mais aussi en raison de la volonté de réserver des moyens pour des projets éoliens plus locaux, et de la volonté de mesurer des moyens pour les futures capitalisations inhérentes à ce rôle d'actionnaire d'IDEFIN pour compte des communes namuroises.

Le Conseil d'administration a également poursuivi la diversification en 2016, en marquant accord sur l'octroi d'un prêt obligataire de 0,3 M€ à Eoliennes de la Fagne sprl, pour contribuer au financement d'un parc de 3 éoliennes en partenariat avec BEE et Polyone, sur la propriété de Polyone dans le PAE d'Assesse, visant à réduire les coûts énergétiques de cette entreprise grosse consommatrice d'énergie.

La participation d'IDEFIN dans les gestionnaires de réseau de transport d'énergie, au travers de PUBLI-T et de PUBLIGAZ a connu une évolution importante en 2019. Le secteur du transport d'énergie est confronté à de multiples enjeux liés à la garantie d'approvisionnement et l'évolution des sources de production. Le secteur doit concilier le prix du transport en Belgique et les dividendes pour les actionnaires, tout en dégagant des marges pour investir dans le réseau de transport à l'international permettant d'assurer tant l'approvisionnement que d'intégrer de nouvelles modalités liées à l'optimisation de l'approvisionnement.

Dans ce cadre, à l'instar de la Flandre et de Bruxelles, les enjeux sont :

- Consolider l'actionnariat de PUBLI-T et PUBLIGAZ autour d'un acteur wallon dont l'expertise en matière de transport d'énergie est reconnue (SOCOFE) ;
- Et garantir un suivi de la représentativité de tout le territoire wallon dans le holding SOCOFE, en rééquilibrant le capital en son sein ;
- Cela permettrait aussi d'assurer la diversification du portefeuille de participations des intercommunales pures de financement wallonnes.

Dans ce contexte, L'Assemblée Générale d'IDEFIN qui s'est réunie le 6 novembre 2019 a décidé de participer à l'opération de réorganisation du secteur du transport de l'énergie en Wallonie en apportant les parts détenues en PUBLIGAZ et les parts détenues en PUBLI-T à SOCOFE, en échange d'une émission de nouvelles parts de SOCOFE. A l'issue de cette opération qui s'est concrétisée lors de l'Assemblée Générale de SOCOFE du 19 décembre 2019, IDEFIN, qui ne détient plus de parts en PUBLI-T ni en PUBLIGAZ, a vu sa détention de parts en SOCOFE portée à 15.537 parts représentant une participation de 2,8%.

En 2020, à la suite d'une opération de réorganisation des parts détenues en SOCOFE par l'AIESH et TRANS&WALL, IDEFIN a acquis 142 parts complémentaires dans le capital de SOCOFE.

IDEFIN a également renforcé sa position dans le secteur éolien en 2020 en décidant d'entrer dans le capital d'Activent Wallonie. La société ActiVent Wallonie créée en 2017 est le fruit d'un partenariat entre l'opérateur énergétique EDF Luminus et des intercommunales wallonnes. Cette société d'exploitation de projets d'énergies renouvelables est active en Wallonie en investissant dans des projets éoliens sur le territoire des intercommunales qui y sont associées. En 2020 IDEFIN a décidé d'approuver le rachat de 5% des parts de la société ActiVent Wallonie à l'associé privé EDF Luminus, rejoignant ainsi les autres associés publics que sont CENEO, IPFBW, IEG et SOFILUX. La convention de cession des parts a été signée le 26 février 2021 et représente un investissement de près d'1 Mios d'euros. En 2021, les premiers dividendes ont été octroyés par ActiVent Wallonie.

En 2024, IDEFIN a investi un montant complémentaire de 1.082.237,50 € dans ActiVent Wallonie. L'investissement total (capital et prêt d'actionnaire) consenti par IDEFIN s'élève au 31 décembre 2024 à 3,753 Mios € au travers des projets : JTekt, Cosucra, Frameries, Le Roeulx 2 et Ghlin.

En 2025, IDEFIN a investi dans deux nouveaux projets à savoir GHLIN et Fleurus pour un montant de 934.604,50 € en capital et 1,05 Mios en prêt d'actionnaire (projet de Fleurus) uniquement ce qui porte l'investissement total à 5.739 Mios €.

Pour rappel, en 2023, NEOWAL, une structure commune aux 8 IPFW a été créée, sous la forme d'une société coopérative, capable de prendre des participations dans des entreprises actives dans le secteur de l'énergie. IDEFIN a décidé en 2023 prendre une participation à concurrence de 13%. NEOWAL remplace le Groupement des intercommunales pures de financement, lequel est amené à être dissout.

Une participation a été acquise par NEOWAL en décembre 2023. NEOWAL est en effet entré dans le capital d'E-WATe au côté de SOCOFE et de TRANSENERGIE, chacun disposant de 33% du capital. L'objectif est de participer davantage et activement à la transition énergétique en adhérant à ce projet tout en bénéficiant des compétences techniques des GRD et financières de SOCOFE. En 2025, IDEFIN a investi un nouveau montant de 106.000 € portant son investissement total à 188.000 €. Cette participation fait l'objet d'un examen au regard des enjeux financiers prioritaires liés au transport et à la distribution de l'électricité.

Secteur – Centrale de marché

Ce secteur gère des marchés avec des fournisseurs d'énergie (électricité haute tension ; électricité basse tension ; gaz), pour le compte des adhérents à la centrale de marché. La formule d'achat groupé d'énergie a fait ses preuves et donne satisfaction aux adhérents à la centrale. Le nombre d'adhérents s'élève toujours à 86.

Après avoir été attribué lors de la séance du Conseil d'administration du 24 août 2024, le neuvième marché a démarré au 1er janvier 2025. Il a une durée de 2 ans et les adjudicataires des différents lots sont maintenant :

- Lot 1 (Fourniture de Gaz Naturel en Haute et Basse Pression) : TotalEnergies Power & Gas Belgium ;
- Lot 2 (Fourniture du Gaz Naturel en Haute Pression et Basse Pression Logements Sociaux - Fourniture d'électricité 100% renouvelable Haute et Basse Tension Logements Sociaux) : Electrabel ;

- Lot 3 (Fourniture Electricité Haute Tension 100% Renouvelable) : TotalEnergies Power & Gas Belgium, Luminus et Electrabel ;
- Lot 4 (Fourniture Electricité Basse Tension 100% Renouvelable) : TotalEnergies Power & Gas Belgium ;
- Lot 5 (Fourniture Electricité Eclairage Public 100% Renouvelable) : TotalEnergies Power & Gas Belgium, Luminus et Electrabel.

Dans un contexte de crise énergétique et de forte évolution des marchés internationaux d'énergie, IDEFIN a eu recours à une expertise extérieure en vue de définir la stratégie de fixation des prix dans le meilleur intérêt des membres, et a veillé à informer ces derniers dans le cadre de leur politique budgétaire.

III. LES COMMENTAIRES FINANCIERS

(Article L1523-16 CDLD)

A. Commentaires à l'actif

1. *Actifs Immobilisés*

Les **immobilisations financières** s'élèvent à 367.535.165 € et se répartissent en participation au capital des sociétés suivantes : ORES Assets, ORES, SOCOFE, Engie, Wind4Wallonia, ActiVent, Comnexio et NEOWAL et des créances actées dans le cadre des prêts d'actionnaires octroyés à Wind4Wallonia et ActiVent. Le détail des participations et les mouvements enregistrés durant l'exercice comptable est repris dans le rapport spécifique du Conseil d'administration sur les prises de participation.

2. *Actifs circulants*

Les **créances à plus d'un an** sont constituées de 269.755 € dans le cadre des prêts obligataires octroyés à Eolienne de la Fagnes et de la créance vis-à-vis de la commune de Couvin.

Les **créances à un an au plus** comprennent les créances commerciales pour 0 € et les autres créances pour 1.552.113 €, celles-ci se composent principalement du précompte mobilier 2025 à récupérer et des montants à court terme dans le cadre des prêts éoliens.

Les **placements de trésorerie** comprennent des titres à revenus fixes, des placements à terme, des SICAV et carnets de dépôts pour 20.700.000 €.

Les **valeurs disponibles** affichent quant à elles un solde de 1.082.654 € se répartissant entre les différents comptes à vue ouverts au nom de l'intercommunale.

Les **comptes de régularisation** affichent un montant de 4.311 €. Il s'agit des intérêts sur placement perçus début 2026 pour l'année 2025 ainsi que d'une facture pour la centrale de marché.

B. Commentaires au passif

1. Capitaux propres

A l'issue de l'exercice 2025, les capitaux propres sont composés des apports indisponibles pour un montant total de 6.246,74.

Les actions sont détenues par les communes membres selon la liste suivante :

	Electricité	Gaz	Participations	Total
AISEAU-PRESLES	1	0	0	1
ANHEE	857	1	253	1.111
ASSESE	889	0	263	1.152
BEAURAING	990	0	292	1.282
BIEVRE	357	0	105	462
CERFONTAINE	411	0	121	532
QINEY	2.838	64	838	3.740
COUVIN	0	3	463	466
DINANT	2.655	202	784	3.641
DOISCHE	244	0	72	316
EGHEZEE	1.706	0	504	2.210
FERNELMONT	713	0	211	924
FLOREFFE	1.024	51	302	1.377
FLORENNES	1.412	0	417	1.829
FOSSÉS LA VILLE	1.146	0	338	1.484
GEDINNE	345	0	102	447
GEMBLoux	4.212	524	1.244	5.980
GERPINNES	2.228	0	658	2.886
GESVES	365	0	108	473
HAMOIS	618	0	182	800
HASTIERE	877	0	259	1.136
HAVELANGE	430	0	127	557
HOUYET	522	0	154	676
JEMEPPE S/SAMBR	3.061	1	904	3.966
LA BRUYERE	839	11	248	1.098
LES BONS-VILLERS	1.061	0	313	1.374
METTET	1.275	0	377	1.652
NAMUR	25.475	4.959	7.524	37.958
ONHAYE	280	0	83	363
PHILIPPEVILLE	1.084	1	320	1.405
PROFONDEVILLE	1.198	0	354	1.552
ROCHEFORT	2.334	11	689	3.034
SAMBREVILLE	5.506	56	1.626	7.188
SOMBREFFE	1.031	1	305	1.337
SOMME-LEUZE	332	0	98	430
VIROINVAL	1	0	0	1
VRESSE / SEMOIS	472	0	139	611
WALCOURT	2.270	0	670	2.940
YVOIR	1.213	40	358	1.611
TOTAL	72.272	5.925	21.805	100.002

Les **plus-values de réévaluation** comprennent une réévaluation de la participation détenue dans ORES ASSETS. IDEFIN a réévalué cette participation sur base d'une valeur nette comptable de 30,99 € par part pour 10.372.826 parts. La plus-value de réévaluation comptabilisée s'élève à 135.335.403 €.

Les **réserves** sont scindées en deux :

- la réserve statutairement indisponible est de 1.905 € ;
- les réserves disponibles s'élèvent à 111.108.988 €.

Le **Bénéfice reporté** passe de 76.674.237 € à 83.091.198 € à la suite de l'affectation du résultat 2025.

Les **capitaux propres** s'élèvent à 329.543.739 €, comprenant le capital, les réserves et le bénéfice à reporter. Les capitaux propres constituent une garantie de solvabilité et d'autofinancement de l'intercommunale.

2. *Dettes*

Les **dettes à plus d'un an** concernent les emprunts auprès des établissements financiers, repris d'ORES Assets, les emprunts souscrits depuis 2009 pour la montée en puissance des secteurs – « Electricité & Gaz » dans le capital d'ORES Assets, ainsi que pour le financement des recapitalisations annuelles d'ORES Assets. Le total des dettes à long terme s'élève à 53.517.861 €.

Les dettes à un an au plus comprennent :

- 5.633.110 € de dettes relatives à l'échéance dans l'année du remboursement en capital des emprunts et au solde des intérêts relatifs à l'exercice clôturé faisant l'objet d'un prélèvement au début de l'exercice suivant.
- 29.548 € de dettes commerciales (fournisseurs restant à payer au 31/12) ;
- 2.413.615 € d'autres dettes à court terme qui se composent :
 - d'un montant de 36.000 € concernant la participation détenue en Socofe pour la commune de Sambreville ;
 - le **solde des dividendes** à payer aux associés pour un montant de 2.377.615 € relatif à l'exercice comptable 2025.

Les **comptes de régularisation** d'un montant de 6.126 € se composent de frais de banque et du précompte mobilier à imputer sur l'exercice 2025 ainsi que du montant du mandat de réviseur pour l'année 2025 qui sera facturé en 2026.

C. Commentaires du compte de résultats

Les **ventes et prestations** s'élèvent à 7.121 €. Ce poste est composé des autres produits d'exploitation comprenant les jetons de présences perçus et de la refacturation des frais de consultance de la centrale de marché.

Le **coût des ventes et prestations** s'élève à 405.945 € en 2025 contre 444.084 € en 2024.

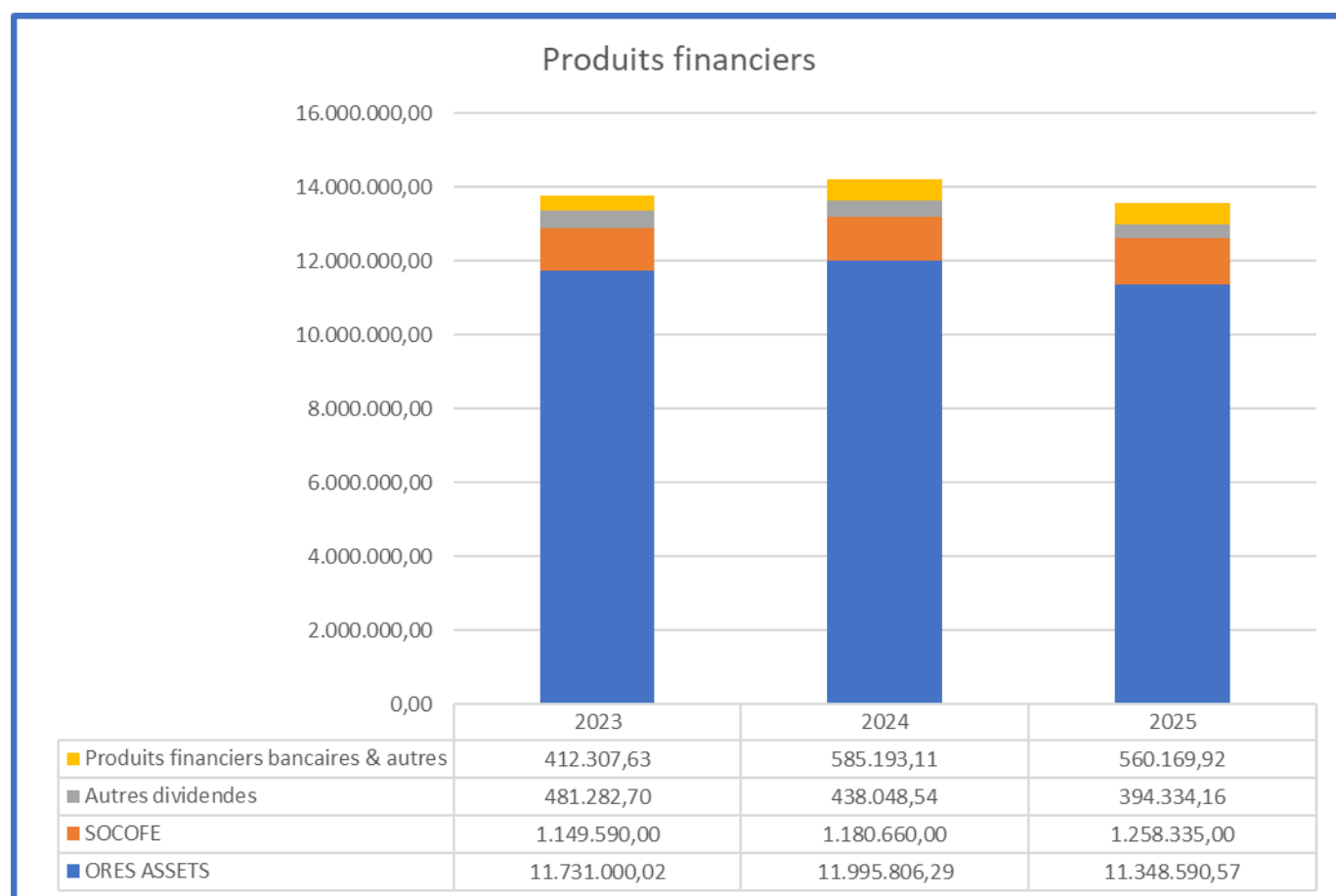
Les services et biens divers passent de 220.089 € en 2024 à 179.474 € en 2025. Ce poste comprend les frais de fonctionnement de l'intercommunale. Cette diminution est due aux honoraires divers et à la cotisation de NEOWAL qui exceptionnellement s'étalait sur 16 mois au lieu de 12 en 2024.

Les autres charges d'exploitation s'élèvent quant à elles à 226.470 € et comprennent notamment la subvention versée au BEP et une taxe sur les dossiers titres.

Les **produits financiers** s'élèvent à 14.872.457 €.

Ceux-ci sont composés des produits financiers récurrents :

- on retrouve les dividendes des actions détenues dans ORES Assets, SOCOFE, Engie, ActiVent pour 13.001.260 € ;
- les produits des actifs circulants incluent les intérêts de placement à court terme pour 301.340 € ;
- les autres produits financiers s'élèvent à 258.829 € et comprennent essentiellement les intérêts des prêts obligataires consentis dans le secteur éolien.



Les produits financiers non récurrents s'élèvent à 1.311.027 € et se composent de la reprise de la réduction de valeur sur les participations ENGIE.

Les **charges financières** sont de 1.263.486 € en 2025 contre 1.577.249 € en 2024.

Les charges financières récurrentes s'élèvent à 1.260.400 € et comprennent essentiellement les charges d'intérêts des emprunts repris en IDEFIN suite à la transformation d'IDEG (devenu ORES Assets) en Intercommunale propriétaire, à la montée en puissance de l'intercommunale dans le capital d'ORES Assets, et aux recapitalisations annuelles d'ORES ASSETS. Les charges financières non récurrentes s'élèvent à 3.086 € et proviennent de la moins-value sur les participations qu'IDEFIN détenait dans l'IPFW.

Le **bénéfice de l'exercice avant impôts** s'élève à 13.210.147 €

L'**impôt sur le résultat** est de 0 €.

Jusqu'au 31 décembre 2014, l'intercommunale était soumise à l'impôt des personnes morales. Suite à la loi-programme du 19 décembre 2014, telle que modifiée par la loi-programme du 10 août 2015, l'intercommunale IDEFIN est assujettie à l'impôt des sociétés depuis le 1er janvier 2015.

Suite au régime des RDT pour les dividendes d'ORES ASSETS, SOCOFE et ENGIE, IDEFIN ne paiera pas d'impôts sur son bénéfice de 2025.

Le **bénéfice de l'exercice à affecter** pour l'année 2025 est de 13.210.147 €.

Après la reprise du bénéfice reporté de l'exercice précédent pour un montant de 76.674.237 €, l'affectation des 89.884.384 € de bénéfice à affecter se répartit comme suit :

- 83.091.198 € au bénéfice à reporter ;
- 6.793.187 € en rémunération du capital.

IV. LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le Code des Sociétés et des Associations impose au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion. **L'évolution des affaires, des résultats et la situation de la société** sont analysées en détail dans les commentaires financiers, le budget et le rapport d'activités de l'institution.

Outre ces éléments, les informations suivantes sont communiquées à l'assemblée générale :

a) RISQUES ET INCERTITUDES

Le conseil d'administration ne peut préjuger des risques inhérents à toute activité économique et qui pourraient modifier les perspectives de la société.

Tenant compte des comptes annuels de la société, aucun autre risque majeur n'est à signaler quant à la continuité de l'entreprise.

b) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

c) CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Néant

d) ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant

e) SUCCURSALES DE LA SOCIETE

Néant

f) JUSTIFICATION DES REGLES COMPTABLES DE CONTINUITE

Néant

g) UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

L'intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

h) CONFLIT D'INTERET

Il n'a pas été fait application des règles relatives aux conflits d'intérêts durant l'exercice écoulé.

i) JUSTIFICATION DES LA REEVALUATION DE LA PARTICIPATION ORES ASSETS

1. Objet de la réévaluation

Conformément à l'article 3:35 de l'Arrêté royal portant exécution du Code des sociétés et des associations et aux dispositions comptables applicables, la présente annexe vise à justifier la réévaluation de la participation détenue par IDEFIN dans ORES ASSETS, inscrite en immobilisations financières.

2. Méthodologie d'évaluation

La valeur réelle de la participation a été déterminée sur base de la valeur nette comptable communiquée annuellement par ORES ASSETS. Au 31 décembre 2024, la valeur nette comptable d'une part s'élève à 30,99 €, pour un total de 10 372 826 parts détenues, soit une valorisation globale de 321 468 685 € (courrier d'ORES ASSETS du 28 mars 2025).

La réévaluation a été effectuée séparément pour l'électricité et le gaz selon la comptabilité analytique d'IDEFIN. Au 31 octobre 2025, le montant total réévalué est de 135.335.402 € : 132.809.339 € pour l'électricité et 2.526.064 € pour le gaz.

3. Justification de la réévaluation

La réévaluation est justifiée par :

- **La valeur réelle, certaine et durable** de la participation, supérieure à la valeur comptable, démontrée par la communication officielle d'ORES ASSETS et la stabilité de la valorisation sur plusieurs exercices ;
- **L'utilité effective de l'actif** : la participation dans ORES ASSETS constitue l'activité principale d'IDEFIN et est essentielle à la continuité de ses missions, notamment au regard des emprunts contractés pour l'acquisition des parts ;
- **La rentabilité de l'activité d'ORES ASSETS**, garantie par un cadre réglementaire stable (méthodologie tarifaire 2025-2029 adoptée par la CWAPE, taux WaCC de 4,03 %) et par la convention d'actionnaires signée le 21 mars 2025, prévoyant un engagement de distribution de dividendes à hauteur de 60,2 M€ pour IDEFIN sur la période 2025-2029 ;

- **La validation du maintien de la participation** dans le business plan d'IDEFIN, approuvé par le Conseil d'administration.

V. LES REGLES D'ÉVALUATION

La législation relative aux comptes annuels des entreprises impose à chaque entreprise de déterminer les règles qui président aux évaluations nécessaires pour établir l'inventaire, et notamment, aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations.

Dans une perspective de continuité des activités de l'entreprise et en application des principes de prudence, sincérité et bonne foi, les règles d'évaluation suivantes, qui ont été adaptées et complétées, sont d'application :

ACTIF

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont reprises à leur valeur nominale. Ces immobilisations font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances portées sous cette rubrique font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable (nominale).

CREANCES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Ces créances sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale. Ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

Les **CREANCES A UN AN AU PLUS** sont reprises à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si des risques d'irrecouvrabilité existent.

Les **PLACEMENTS DE TRESORERIE** sont repris à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition. Les placements de trésorerie font l'objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation, à la date de clôture de l'exercice, est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Les **VALEURS DISPONIBLES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

PASSIF

L'apport indisponible est repris à sa valeur nominale telle que déterminée par les statuts de l'entreprise.

Les **RESERVES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES** sont reprises à leur valeur nominale et sont revues chaque année en fonction des éléments qui les justifient.

Les **DETTES A PLUS D'UN AN** sont portées au bilan à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES A UN AN AU PLUS** sont reprises au passif à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros en cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

Les **DETTES COMMERCIALES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES** sont portées au passif du bilan à leur valeur nominale.

Les **DETTES DIVERSES** sont reprises à leur valeur nominale.

COMPTE DE RESULTATS

Le résultat de l'exercice tient compte de toutes les charges et de tous les produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement de ces produits est incertain.

Il tient compte également de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations, ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par le conseil d'administration.

Les règles d'évaluation sont définies pour chaque élément du patrimoine de l'entreprise. Leur application est identique d'un exercice à l'autre. Toutefois, elles peuvent être adaptées dans les cas exceptionnels lorsque leur application ne conduirait pas au respect du prescrit de l'image fidèle.

VI. LA LISTE DES GARANTIES

Dans le cadre du partenariat éolien avec Wind4Wallonia et ActiVent Wallonie, les garanties suivantes sont accordées :

Bénéficiaire	Type de garantie	Montant au 31/12/2025
WIND4WALLONIA	Garantie de réserve pour le service de la dette dans le cadre du financement bancaire des parcs éolien de Dour, Sterpenich et Modave et engagement complémentaire d'apport en capital de rééquilibrage en cas de non-prolongation du permis de Dour.	306.000 €
WIND4WALLONIA	Convention de mise en gage des parts sociales et tous dividendes conclue entre les intercommunales associées en Wind4Wallonia, Electrabel, et les établissements de crédit (Belfius et KBC), dans le cadre du financement bancaire des parcs éolien de Dour, Sterpenich et Modave.	286.393 €
WIND4WALLONIA	Convention de mise en gage de créances des actionnaires conclue entre les intercommunales associées en Wind4Wallonia, Electrabel, et les établissements de crédit (Belfius et KBC), dans le cadre du financement bancaire des parcs éolien de Dour, Sterpenich et Modave.	451.606,13 €
ActiVent	Garanties sous forme de cautions pour le démantèlement des éoliennes.	90.383,80 €

VII. LES MARCHES PUBLICS

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
Marché de services	Désignation réviseur 2025-2027	PNSPP	/	19/06/2025	29.700,00 €	F.C.G. Réviseurs d'Entreprises, Rue de Jausse 49 à 5100 Namur

Légende

PNSPP = Procédure négociée sans publication préalable
 PNDAPP = Procédure négociée directe avec publication préalable
 PO = Procédure ouverte
 PE = Publicité européenne
 PN = Publicité nationale

VIII. LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES

En vertu de l'article L1532-1bis du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, ci-dessous la liste des présences des séances formatives des Conseils d'administration :

- Du 20 février 2025 ayant pour objet « Prorogation de l'Intercommunale » :

Groupe Communes	
Prénom	Nom
Fabrice	Adam
Benoît	Boca
Laurent	Botilde
Grégory	Charlot
Marine	Chenoy
Bernadette	Cremers
Gauthier	de Sauvage
Etienne	Defresne
Rudy	Delhaise
Sébastien	Humblot
Antoine	Mariage
Franco	Mencaccini
Bernard	Meuter
Albert	Navaux
François	Seumois
Arthur	Zabus

- Du 2 avril et 2 septembre 2025 ayant pour objet « Présentation du Plan stratégique 2026-2028 » :

Groupe Communes	
Prénom	Nom
Benoît	Boca
Hélène	Bonniver
François	Jacquemart
Antoine	Mariage

- Du 26 juin et 3 juillet ayant pour objet « Historique des métiers du BEP » :

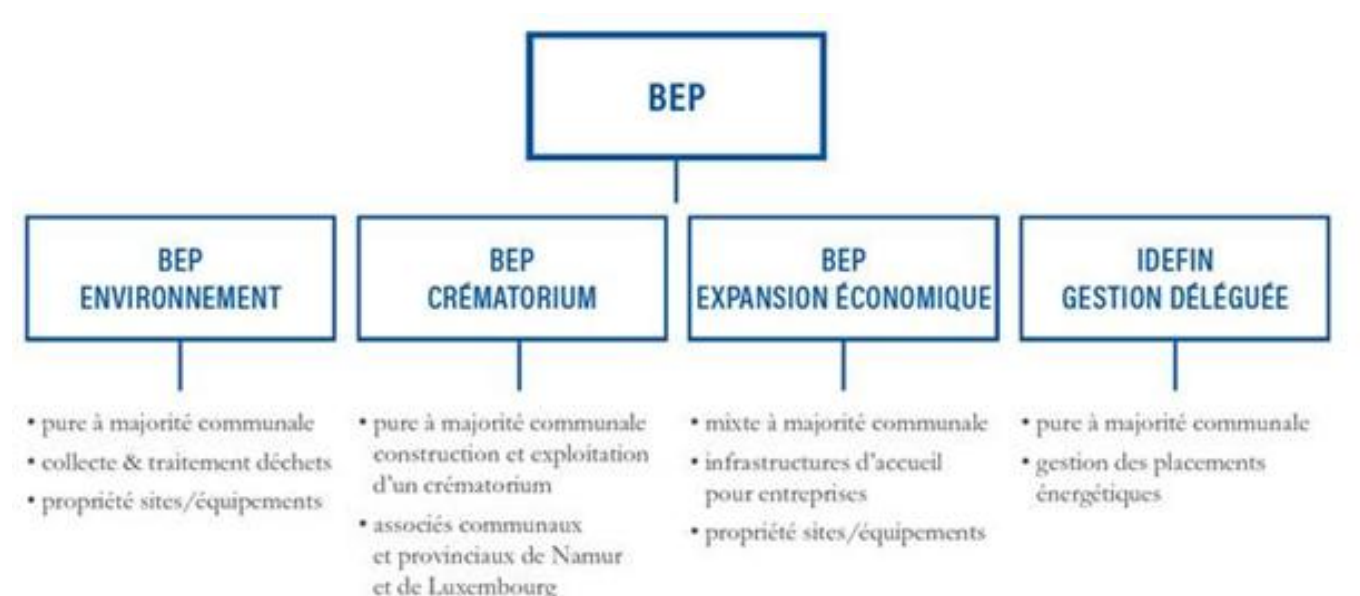
Groupe Communes	
Prénom	Nom
Benoît	Boca
Maxime	Lara-Garcia

- Du 8 et 23 septembre 2025 ayant pour objet « Gouvernance » :

Groupe Communes	
Prénom	Nom
Frédéric	Deville

IX. LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION

A. Structure de l'intercommunale



B. Composition des instances

- Période allant du 1^{er} janvier au 19 juin 2025

Conseil d'administration

Fonction	Nom et Prénom
Président	Humblot Sébastien
Vice-président	de Sauvage Gauthier
Administrateurs	Adam Fabrice
	Boca Benoît
	Bordon Olivier
	Botilde Laurent
	Charlot Grégory
	Chenoy Marine
	Defresne Etienne
	Delhaise Rudy
	Mariage Antoine
	Mencaccini Franco
	Meuter Bernard
	Mineur Bernadette
	Monty Jacques
	Naomé Lionel
	Navaux Albert
	Seumois François
	Warzée Valérie
	Zabus Arthur

Comité d'audit

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Charlot Grégory
	Delhaise Rudy
	Naomé Lionel
	Navaux Albert
	Seumois François

Comité de rémunération

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Charlot Grégory
	Delhaise Rudy
	Naomé Lionel
	Navaux Albert
	Seumois François

- Période allant du 19 juin au 31 décembre 2025

Conseil d'administration

Fonction	Nom et Prénom
Président	Humblot Sébastien
Vice-président	de Sauvage Gauthier
Administrateurs	Boca Benoît
	Bonniver Hélène
	Botilde Laurent
	Brouir Aurélie
	Charlot Grégory
	Clément Cécile
	Delhaise Rudy
	Deville Frédéric
	Hymon Jean-Christophe
	Jacquemart François
	Lacroix Simon
	Lara-Garcia Maxime
	Mariage Antoine
	Mencaccini Franco
	Mineur-Cremers Bernadette
	Naomé Lionel
	Seumois François
	Zabus Arthur

Comité d'audit

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Charlot Grégory
	Delhaise Rudy
	Deville Frédéric
	Naomé Lionel
	Zabus Arthur

Comité de rémunération

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Botilde Laurent
	Charlot Grégory
	Lara-Garcia Maxime
	Naomé Lionel
	Seumois François

Réunion des instances pour l'année 2025 :

- Assemblée Générale :
 - Le 27 mars (extraordinaire) ;
 - Le 19 juin (ordinaire) ;
 - Le 18 décembre (ordinaire).

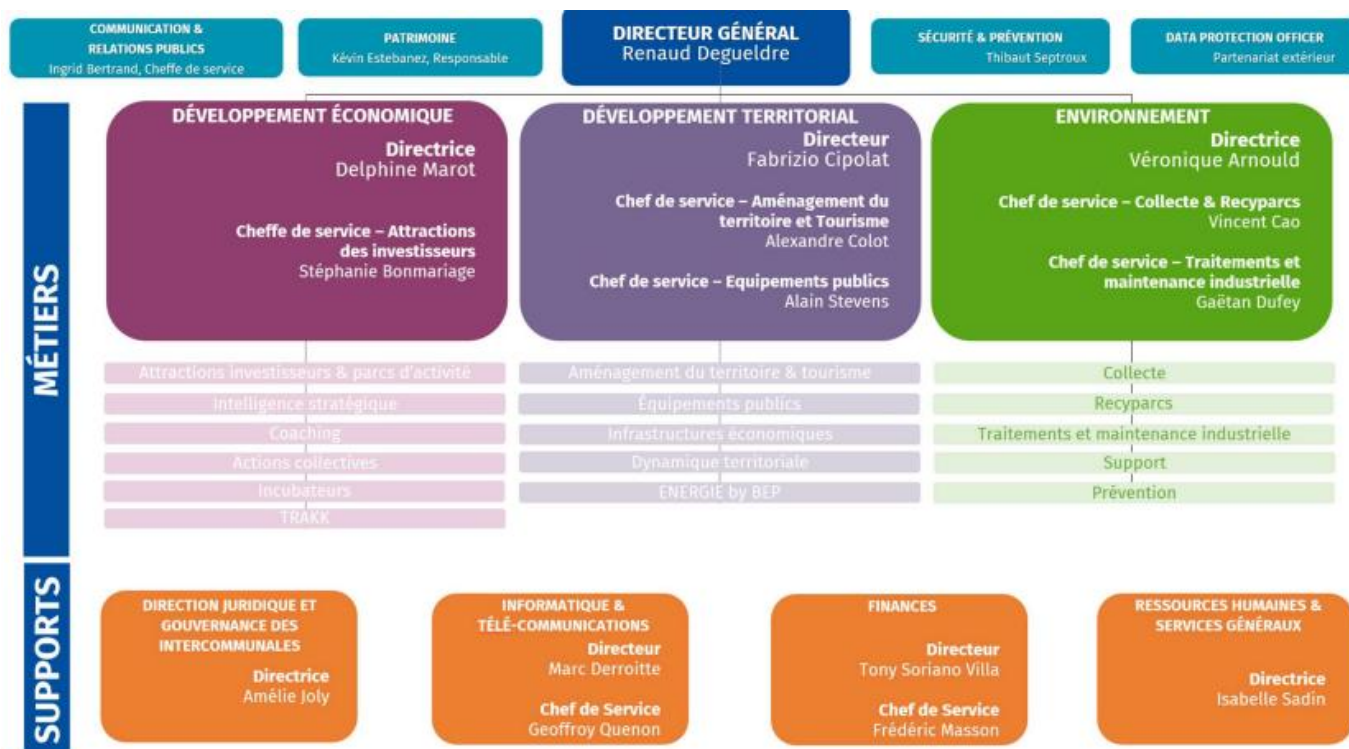
- Conseil d'administration :
 - Le 23 janvier ;
 - Le 20 février ;
 - Le 27 mars ;
 - Le 24 avril ;
 - Le 22 mai ;
 - Le 19 juin (avant Assemblée générale) ;
 - Le 19 juin (après Assemblée générale) ;
 - Le 25 juin ;
 - Le 17 juillet ;
 - Le 18 septembre (+ Conseil d'administration ouvert au public) ;
 - Le 16 octobre ;
 - Le 20 novembre ;
 - Le 18 décembre.

- Comité d'audit :
 - Le 10 avril ;
 - Le 12 juin ;
 - Le 9 octobre.

- Comité de rémunération :
 - Le 27 mars ;
 - Le 9 octobre.

X. L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION (Article L1523-16 CDLD)

Voici l'organigramme fonctionnel du BEP, gestionnaire délégué confié par IDEFIN.



XI. LES LIGNES DE DEVELOPPEMENT

(Article L1523-16 CDLD)

L'Intercommunale IDEFIN est une structure dont la gestion journalière a été déléguée au BEP. Elle a pour mission le financement, pour le compte des Communes, par la prise de participation ou toute autre technique de financement, des activités de gestion des réseaux de distribution de gaz et d'électricité.

A ce titre, les lignes de développement d'IDEFIN visent à :

- Prendre en charge, pour le compte des Communes, **le financement de projets de maintenance et de développement** de réseaux de gaz et d'électricité ;
- Développer une politique active en matière de **placements et d'investissements** combinant la recherche de rendement et la maîtrise des risques ;
- Gérer la **montée en puissance de la participation publique** dans les réseaux en veillant à distribuer un dividende aux actionnaires ;
- Participer au travers de NEOWAL avec les 7 autres intercommunales publiques de financement wallonnes afin d'identifier des opportunités stratégiques dans le secteur de l'énergie et de la transition énergétique en Wallonie ;
- Financer, construire, gérer et entretenir des **projets éoliens** en partenariat public-privé ;
- Mettre en place une **centrale d'achat groupé d'énergie** pour les Communes associées.

XII. LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

(Article L1523-16 CDLD)

COMPTES approuvés				BUDGETS prévisionnels		
2023	2024	2025	DEPENSES	2026	2027	2028
9.306.021	10.431.487	9.766.072	SECTEUR - Electricité	9.765.704	9.765.704	27.335.038
3.864.089	3.898.145	3.936.205	SECTEUR - Gaz	4.017.530	4.100.150	4.179.619
3.187.498	1.552.655	2.545.066	SECTEUR - Participation et Fonctionnement	4.396.153	1.291.014	3.053.236
0	21.850	0	SECTEUR - Centrale de marché	30.000	0	0
16.357.608	15.904.137	16.247.343	TOUS LES SECTEURS	18.209.387	15.156.868	34.567.893

2023	2024	2025	RECETTES	2026	2027	2028
9.685.052	10.065.323	9.408.505	SECTEUR - Electricité	9.779.413	9.982.402	30.639.215
3.482.842	3.572.727	3.424.944	SECTEUR - Gaz	4.189.593	4.241.840	4.277.576
2.210.238	2.188.217	2.355.153	SECTEUR - Participation et Fonctionnement	2.516.448	2.516.012	2.582.795
0	21.850	0	SECTEUR - Centrale de marché	30.000	0	0
15.378.132	15.848.117	15.188.602	TOUS LES SECTEURS	16.515.454	16.740.254	37.499.586

COMPTES ANNUELS 2025

i d e f i n

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)DÉNOMINATION **IDEFIN**Forme juridique¹ : **Société coopérative**Adresse: **Avenue Sergent Vriethoff**N°: **2**Code postal: **5000**Commune: **Namur**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Liège, division Namur**Adresse Internet²:Adresse e-mail²:

Numéro d'entreprise

0257.744.044

DATE **19-12-2024** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes
constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne³ :
☒ les COMPTES ANNUELS en **EUROS (2 décimales)**⁴
approuvés par l'assemblée générale du **18-06-2026**
☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2025

au

31-12-2025

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2024

au

31-12-2024

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~⁵ identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: **34**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.1, 6.3.2, 6.3.3, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.6, 6.4.1, 6.5.2, 6.7.2, 6.8, 6.17, 6.18.2, 6.20, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

¹ Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

² Mention facultative.

³ Cocher les cases ad-hoc.

⁴ Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

⁵ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

BOTILDE Laurent

Rue de Warisoulx 8, 5080 Warisoulx, Belgique

Mandat: Administrateur

CHARLOT Grégory

Rue Léon-Dumont 7, boîte b, 5081 Meux, Belgique

Mandat: Administrateur

DE SAUVAGE Gauthier

Rue du pont-des-Pages 58, 5031 Grand-Leez, Belgique

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration

DEFRESNE Etienne

Rue du Centre 66, 5530 Yvoir, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 19/06/2025

DELHAISE Rudy

Route d'Andenne 4, boîte f, 5310 Eghezée, Belgique

Mandat: Administrateur

HUMBLET Sébastien

Rue de la Fagne 11, 5330 Assesse, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration

MARIAGE Antoine

Avenue de Criel 42, 5370 Havelange, Belgique

Mandat: Administrateur

MENCACCINI Franco

Rue Julien Colson 45, 5000 Namur, Belgique

Mandat: Administrateur

MEUTER Bernard

Route de Bambois 14, 5070 Fosses-la-Ville, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 19/06/2025

MINEUR Bernadette

Rue Elie Bertrand 95, 5170 Bois-de-Villers, Belgique

Mandat: Administrateur

MONTY Jacques

Rue des Hérutis 15, 5670 Viroinval, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 19/06/2025

NAVAUX Albert

Rue du Paradis 1, 5651 Thy-le-Château, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 19/06/2025

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

SEUMOIS François

Rue Francois Bovesse 8, 5020 Vedrin, Belgique

Mandat: Administrateur

WARZEE Valérie

Rue Alvaux 16, 5360 Hamois, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 19/06/2025

ZABUS Arthur

Rue de Ciney 49, 5580 Rochefort, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 23/03/2023

ADAM Fabrice

Rue Emile Labarre 61, 5030 Gembloux, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 22/06/2023, fin: 19/06/2025

CHENOY Marie

Rue des Noyers 49, 5000 Namur, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 03/12/2024, fin: 19/06/2025

BOCA Benoît

Rue de l'Oliviat 3, 5150 SOYE, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 03/12/2024

NAOME Lionel

Chaussée des Alpinistes 16, boîte A, 5500 Dinant, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 03/12/2024

LACROIX Simon

Rue du centre 39, 5340 Sorée, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 19/06/2025

LARA-GARCIA Maxime

Rue du Claminforge 47, boîte A, 5070 Fosses-la-Ville, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 19/06/2025

JACQUEMART François

Rue des Mimes 9, 5670 Viroinval, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 19/06/2025

BORDON Olivier

Rue Sainte-Catherine 14, 5060 Tamines, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 23/01/2025, fin: 19/06/2025

BONNIVEL Hélène

Place de Neuville 7, 5600 Philippeville, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 19/06/2025

BROUIR Aurélie

Grand Route 32, 5370 Failon, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 19/06/2025

CLEMENT Cécile

Rue Sauvenière 8, 5590 Ciney, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 19/06/2025

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

DEVILLE Frédéric

Rue de la Fontaine Morelle 9, 5590 Ciney, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 19/06/2025

HYMON Jean-Christophe

Rue Grande 69, 5523 Sommière, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 19/06/2025

F.C.G. REVISEURS D'ENTREPRISES 0446.111.908

Rue de Jausse 49, 5100 Naninne, Belgique

Numéro de membre: B00164

Mandat: Commissaire

Représenté par:

1 RONSMANS Olivier

Rue de Jausse 49 5100 Naninne Belgique

, Numéro de membre : A01931

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ont / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

ACTIF

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

ACTIFS IMMOBILISÉS

Immobilisations incorporelles

Immobilisations corporelles

- Terrains et constructions
- Installations, machines et outillage
- Mobilier et matériel roulant
- Location-financement et droits similaires
- Autres immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours et acomptes versés

Immobilisations financières

- Entreprises liées
- Participations
- Créances
- Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
- Participations
- Créances
- Autres immobilisations financières
- Actions et parts
- Créances et cautionnements en numéraire

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
6.1	20		
	21/28	367.535.165,33	228.844.385,78
6.2	21		
6.3	22/27		
	22		
	23		
	24		
	25		
	26		
	27		
6.4 / 6.5.1	28	367.535.165,33	228.844.385,78
6.15	280/1		
	280		
	281		
6.15	282/3	321.656.685,26	186.220.283,04
	282	321.656.685,26	186.220.283,04
	283		
	284/8	45.878.480,07	42.624.102,74
	284	41.904.862,08	39.659.230,80
	285/8	3.973.617,99	2.964.871,94

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>23.608.833,07</u>	<u>24.721.028,92</u>
Créances à plus d'un an		29	269.754,64	373.006,73
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	269.754,64	373.006,73
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	1.552.113,36	1.520.910,36
Créances commerciales		40	0,00	26.524,66
Autres créances		41	1.552.113,36	1.494.385,70
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	20.700.000,00	22.400.000,00
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	20.700.000,00	22.400.000,00
Valeurs disponibles		54/58	1.082.653,99	427.106,15
Comptes de régularisation	6.6	490/1	4.311,08	5,68
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	391.143.998,40	253.565.414,70

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
		10/15	329.543.739,49	187.791.376,79
Apport	6.7.1	10/11	6.246,74	6.246,74
Disponible		110		
Indisponible		111	6.246,74	6.246,74
Plus-values de réévaluation		12	135.335.402,22	
Réserves		13	111.110.892,84	111.110.892,84
Réserves indisponibles		130/1	1.904,64	1.904,64
Réserves statutairement indisponibles		1311	1.904,64	1.904,64
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	111.108.988,20	111.108.988,20
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	83.091.197,69	76.674.237,21
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net	6	19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
		16	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges		160/5	0,00	0,00
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163	0,00	0,00
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

⁶ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>61.600.258,91</u>	<u>65.774.037,91</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	53.517.860,45	57.861.795,51
Dettes financières		170/4	53.517.860,45	57.861.795,51
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	53.517.860,45	57.861.795,51
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	8.076.272,63	7.911.996,20
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	5.633.109,74	5.470.388,68
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	29.547,58	27.992,20
Fournisseurs		440/4	29.547,58	27.992,20
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	0,00	0,01
Impôts		450/3	0,00	0,01
Rémunérations et charges sociales		454/9	0,00	0,00
Autres dettes		47/48	2.413.615,31	2.413.615,31
Comptes de régularisation	6.9	492/3	6.125,83	246,20
TOTAL DU PASSIF		10/49	391.143.998,40	253.565.414,70

⁶ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	7.121,23	29.061,12
Chiffre d'affaires	6.10	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	7.121,23	29.061,12
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	405.944,54	444.083,85
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	179.474,05	220.088,50
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	226.470,49	223.995,35
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation		9901	-398.823,31	-415.022,73

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	14.872.456,43	16.840.737,35
Produits financiers récurrents		75	13.561.429,65	14.199.707,94
Produits des immobilisations financières		750	13.001.259,73	13.614.514,83
Produits des actifs circulants		751	301.340,91	398.712,15
Autres produits financiers	6.11	752/9	258.829,01	186.480,96
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	1.311.026,78	2.641.029,41
Charges financières		65/66B	1.263.486,06	1.577.248,75
Charges financières récurrentes	6.11	65	1.260.400,53	1.430.089,07
Charges des dettes		650	1.258.837,98	1.428.663,05
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	1.562,55	1.426,02
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	3.085,53	147.159,68
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	13.210.147,06	14.848.465,87
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	0,00	0,00
Impôts		670/3	0,00	0,00
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	13.210.147,06	14.848.465,87
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	13.210.147,06	14.848.465,87

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	89.884.384,27	83.467.423,79
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	13.210.147,06	14.848.465,87
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	76.674.237,21	68.618.957,92
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	83.091.197,69	76.674.237,21
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	6.793.186,58	6.793.186,58
Rémunération de l'apport		694	6.793.186,58	6.793.186,58
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxxx	186.220.283,04
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	106.000,00	
Cessions et retraits	8372	5.000,00	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	186.321.283,04	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412	135.335.402,22	
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452	135.335.402,22	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	<u>321.656.685,26</u>	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change (+)/(-)	8622		
Autres (+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)	<u> </u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652	<u> </u>	

AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions					
Cessions et retraits					
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)				

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées					
Acquises de tiers					
Annulées					
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)				

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées					
Reprises					
Acquises de tiers					
Annulées à la suite de cessions et retraits					
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)				

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

(+)/(-)

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions					
Remboursements					
Réductions de valeur actées					
Réductions de valeur reprises					
Différences de change	(+)/(-)				
Autres	(+)/(-)				

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	xxxxxxxxxxxxxxx	40.970.257,58
8363	934.604,50	
8373		
8383		
8393	41.904.862,08	
8453P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8413		
8423		
8433		
8443		
8453		
8523P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.311.026,78
8473		
8483	1.311.026,78	
8493		
8503		
8513		
8523	0,00	
8553P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8543		
8553		
(284)	41.904.862,08	
285/8P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.964.871,94
8583	1.050.421,00	
8593	41.674,95	
8603		
8613		
8623		
8633		
(285/8)	3.973.617,99	
8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
Ores Assets SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Avenue Jean Monnet 2 1348 Louvain-la-Neuve Belgique 0543.696.579	Parts sociales A	10.372.826	15,68	0,00	31/12/2024	EUR	2.050.231.411	71.649.596
Ores SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Avenue Jean Monnet 2 1348 Louvain-la-Neuve Belgique 0897.436.971	Parts	1	0,00	0,00	31/12/2024	EUR	465.516	0
ENGIE Société anonyme Place Samuel de Champlain 1 92400 Courbevoie France 13542107651	Actions	242.220	0,00	0,00	31/12/2024	EUR	41.458.000.000	4.973.000.000
Socofe Société anonyme Avenue Maurice-Destenay 13/2 4000 Liège Belgique 0472.085.439	Parts A	15.679	2,80	0,00	31/12/2024	EUR	869.964.004	66.693.475
Wind4wallonia Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles Belgique 0553.486.057	Parts A	11.454	7,20	0,00	31/12/2024	EUR	8.422.427	757.071
ActiVent Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Pierre Mayence 1 6000 Charleroi Belgique 0683.894.441	Parts A	9.046	5,00	0,00	31/12/2024	EUR	14.938.803	-310.954

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
Comnexio Société coopérative Avenue Georges Lemaitre 38 6041 Gosselies Belgique 0727.639.263 NEOWAL Société coopérative Avenue Sergent Vriethoff 2 , boîte 500 5000 Namur Belgique 0805.724.758	Parts	1	1,00	0,00	31/12/2024	EUR	25.000	0
	Parts A	188	13,00	0,00	31/12/2024	EUR	662.978	31.978

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts – Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51	20.700.000,00	
8681	20.700.000,00	
8682		
8683		
52	0,00	9.600.000,00
8684		
53	0,00	12.800.000,00
8686	0,00	12.800.000,00
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Exercice

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DE L'APPORT

Apport

Disponible au terme de l'exercice
 Disponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice

Capitaux propres apportés par les actionnaires

En espèces
 dont montant non libéré
 En nature
 dont montant non libéré

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P (110)	XXXXXXXXXXXXXX	
111P (111)	XXXXXXXXXXXXXX 6.246,74	6.246,74
8790 87901 8791 87911		

Modifications au cours de l'exercice

 Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702 8703	XXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740 8741 8742	
8745 8746 8747	

Parts

Répartition
 Nombre de parts
 Nombre de voix qui y sont attachées
 Ventilation par actionnaire
 Nombre de parts détenues par la société elle-même
 Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761 8762	
8771 8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

Codes	Exercice
8801	5.633.109,74
8811	
8821	
8831	
8841	5.633.109,74
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	5.633.109,74
8802	23.255.564,70
8812	
8822	
8832	
8842	23.255.564,70
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	23.255.564,70
8803	30.262.295,75
8813	
8823	
8833	
8843	30.262.295,75
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	30.262.295,75

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	14.432.308,88
8931	
8941	
8951	
8961	14.432.308,88
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	14.432.308,88
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	0,00
450	
9076	
9077	

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086		
9087		
9088		
620		
621		
622		
623		
624		

Codes	Exercice	Exercice précédent
635		
9110		
9111		
9112		
9113		
9115		
9116		
640	16.470,49	17.995,35
641/8	210.000,00	206.000,00
9096		
9097		
9098		
617		

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Intérêts sur prêts obligataires en lien avec les participations dans le secteur éolien

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

Charges diverses - Frais bancaires

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
754		
	258.826,82	186.480,96
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654	0,00	199,54
655		
	1.562,55	1.226,48

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	1.311.026,78	2.641.029,41
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Produits financiers non récurrents	(76B)	1.311.026,78	2.641.029,41
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	1.311.026,78	
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		2.641.029,41
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	3.085,53	147.159,68
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)	3.085,53	147.159,68
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		147.159,68
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631	3.085,53	
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

RDT

Codes	Exercice
9134	0,00
9135	0,00
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	
	11.922.804,76

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	7.414.243,72

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	904,84	4.129,65
9146		4.129,65
9147	22.697,36	21.497,46
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société****Hypothèques**

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	393.383,80
9150	
9151	
9153	393.383,80
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	737.999,13
91822	737.999,13
91912	
91922	
92012	
92022	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSON D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)

Marchandises vendues (à livrer)

Devises achetées (à recevoir)

Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**
ENTREPRISES LIÉES
Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour
sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liéesConstituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour
sûreté de dettes ou d'engagements de la société
Autres engagements financiers significatifs
Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)		
(280)		
9271		
9281		
9291		
9301		
9311		
9321		
9331		
9341		
9351		
9361		
9371		
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

Créances

- A plus d'un an
- A un an au plus

Dettes

- A plus d'un an
- A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

- Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées
- Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

Créances

- A plus d'un an
- A un an au plus

Dettes

- A plus d'un an
- A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252	321.656.685,26	186.220.283,04
9262	321.656.685,26	186.220.283,04
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	91.476,62
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	8.046,48
95061	2.123,55
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)*

La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations*

La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Voir Rapport de Gestion

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE
REVISEUR 2025**

i d e f i n

Rapport du commissaire

IDEFIN SC

BE 0257.744.044

31 décembre 2025

IDEFIN SC

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE COOPERATIVE POUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC « Intercommunale Pure d'Electricité, de Gaz et de Télécommunication » (la Société), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'Assemblée générale du 19 juin 2025, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2027. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la SC « Intercommunale Pure d'Electricité, de Gaz et de Télécommunication » pour la première fois cette année.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 391.143.998,40 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 13.210.147,06 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'Audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, s'il y a lieu d'en établir un, et des autres informations contenues dans le rapport annuel, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des Sociétés et des Associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée en 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, s'il y a lieu d'en établir un, et les autres informations contenues dans le rapport annuel, et le respect de certaines dispositions du Code des Sociétés et des Associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des Sociétés et des Associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- le rapport du comité de rémunérations,
- la liste des marchés publics,
- la liste des participants aux formations annuelles,
- la structure de l'organisation,
- l'organigramme fonctionnel complet de l'organisation,
- les lignes de développement,
- le plan financier pluriannuel,
- le rapport spécifique sur les prises de participation,

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de son mandat.

Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des Sociétés et des Associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés et des Associations.

La répartition des résultats proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Naninne, le 24 avril 2026.

SINIO SRL
Commissaire
représentée par



Olivier RONSMANS
Réviseur d'Entreprises

SINIO

**Des chiffres
et vous !**

A. Rue de Jausse 49 - 5100 Naninne
T. +32 81 30 22 42
E. namur@sinio.be

TVA. BE 0446.111.908 - RPM NAMUR
IBAN. BE14 2500 2896 4083
BIC. GEBABEBB

**RAPPORT DU COMITE
DE REMUNERATION
2025**

i d e f i n

IDEFIN

COMITE DE REMUNERATION

Extrait du Procès-verbal de la réunion du 26 mars 2026

Groupe Communes

Monsieur Grégory CHARLOT, Administrateur, **présent**
Monsieur François SEUMOIS, Administrateur, **présent**
Monsieur Lionel NAOME, Administrateur, **présent**
Monsieur Maxime LARA-GARCIA, Administrateur, **excusé**
Monsieur Laurent BOTILDE, Administrateur, **présent**

Équipe de Direction

Monsieur Renaud DEGUELDRE, Directeur Général du BEP, **présent**
Madame Amélie JOLY, Directrice du Secrétariat Général, **présente**
Monsieur Tony SORIANO, Directeur Finances et Comptabilité, **présent**

2.1 Rapport de rémunération du Comité de rémunération

1. Modalités des rémunérations des mandats :

Le rattachement à un plafond spécifique est fixé après chaque renouvellement complet des instances. Les rémunérations sont déterminées par l'Assemblée Générale sur proposition du nouveau comité de rémunération. La délibération de l'assemblée générale est transmise à l'autorité de tutelle.

L'Assemblée Générale du 18 décembre 2019 a statué, sur avis du Comité de rémunération, pour fixer les rémunérations comme suit à dater du 1er janvier 2020.

• **Période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025**

Fonction	Plafond barémique	Montant de la rémunération	Fréquence de paiement
Président du Conseil d'administration	Annexe 1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : 11.426,94 € non indexé ou : 23.776,03 € brut annuel indexé pour la période allant du 1^{er} janvier au 28 février 2025 ; 24.251,39 € brut annuel indexé pour la période allant du 1^{er} mars au 31 décembre 2025.	2.4172,18 € brut annuel soit : 1.981,34 € pour la période allant du 1^{er} janvier au 28 février 2025 ; 2.020,95 € pour la période allant du 1^{er} mars au 31 décembre 2025.	Mensuelle
Vice-Président du Conseil d'administration	Article L5311-1 §5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : 8.570,21 € non indexé ou : 17.832,03 € brut annuel indexé pour la période allant du 1^{er} janvier au 28 février 2025 ; 18.188,55€ brut annuel indexé pour la période allant du 1^{er} mars au 31 décembre 2025.	6.145,10€ brut annuel soit : 503,70 € mensuel pour la période allant du 1^{er} janvier au 28 février 2025 ; 513,77 € mensuel pour la période allant du 1^{er} mars au 31 décembre 2025.	Mensuelle
Membres du Conseil d'administration autre que Président	Article L5311-1 §2 et §14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : 125 € non indexé ou : 260,09 € indexé pour la période allant du 1^{er} janvier au 28 février 2025 ; 265,29 € indexé pour la période allant du 1^{er} mars au 31 décembre 2025.	251,85 € pour la période allant du 1^{er} janvier au 28 février 2025 ; 256,88 € pour la période allant du 1^{er} mars au 31 décembre 2025.	Par réunion avec un maximum de 12/an
Membres du Comité d'audit	Article L5311-1 §2 et §14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : 125 € non indexé ou : 260,09 € indexé pour la période allant du 1^{er} janvier au 28 février 2025 ; 265,29 € indexé pour la période allant du 1^{er} mars au 31 décembre 2025.	251,85 € pour la période allant du 1^{er} janvier au 28 février 2025 ; 256,88 € pour la période allant du 1^{er} mars au 31 décembre 2025.	Par réunion avec un maximum de 3/an

** indexation 2% mars 2025

Par ailleurs, toujours sur base de la décision de l'Assemblée Générale du 18 décembre 2019 prise sur recommandation du Comité de rémunération, en cas d'utilisation de son véhicule personnel, l'administrateur, pour les réunions du Conseil d'administration et du Comité d'audit, peut bénéficier d'une indemnité kilométrique correspondant à celle dont bénéficient les agents de la fonction publique fédérale (article 74 de l'AR 13/07/2017).

Pour la période du 1er janvier 2025 au 31 mars 2025, le montant de l'indemnité kilométrique a été fixé à 0,4290 € du kilomètre ;

Pour la période du 1er avril 2025 au 30 juin 2025, le montant de l'indemnité kilométrique a été fixé à 0,4320 € du kilomètre ;

Pour la période du 1er juillet 2025 au 30 septembre 2025, le montant de l'indemnité kilométrique a été fixé à 0,4309 € par kilomètre ;

Pour la période du 1er octobre 2025 au 31 décembre 2025, le montant de l'indemnité kilométrique a été fixé à 0,4312 € par kilomètre.

L'indemnité kilométrique est calculée sur la base de l'itinéraire le plus court entre le domicile de l'administrateur ou de son lieu de travail et le lieu des réunions. L'administrateur précisera dans la fiche signalétique le nombre de kilomètre à reprendre en cas d'utilisation de son véhicule personnel.

2. Politique globale de rémunération :

L'intercommunale ne dispose pas de personnel.

Fonction	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute
Directeur général (N1)	Pas de fonction de direction (voir BEP)	

3. Conclusions du Comité de rémunération :

Le Comité de rémunération constate que les modalités de rémunérations des mandats reprises au point 1 ci-avant sont la stricte application des délibérations prises en Assemblée Générale, compétente en la matière.

Il constate également que les rémunérations applicables sont en conformité avec le prescrit du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le Comité de rémunération, à l'unanimité, décide de :

- Marquer accord sur le rapport de rémunération ;
- Soumettre le présent rapport à l'approbation d'un prochain Conseil d'administration d'IDEFIN et de l'annexer au rapport de gestion conformément à l'article L1523-17 §2 aliéna 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.



A. JOLY
Directrice du
Secrétariat Général

Votre correspondant : S. JANSEMME, Gestionnaire d'instances
Responsable : A. JOLY, Directrice du Secrétariat Général

Rapport de rémunération du Conseil d'administration d'IDEFIN

i d e f i n

1. Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion :

➤ Informations générales

Numéro d'identification (BCE)	0257744044
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	Intercommunale pure d'électricité, de gaz et de télécommunication (IDEFIN)
Période de reporting	2025

	Nombre de réunions
Assemblée générale	3
Conseil d'administration	13
Bureau exécutif	Néant
Comité de rémunération	2
Comité d'Audit	3
Comité de secteur	Néant
Nombre de réunions du Comité de secteur	Néant

➤ Commentaire éventuel

En vertu de l'article L5311-1, § 2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, un administrateur qui assiste à plusieurs réunions tenues le même jour ne peut percevoir qu'un seul jeton de présence.

En vertu de l'article L5311-1, § 11, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le nombre de réunions donnant lieu à l'octroi d'un jeton de présence pour un Conseil d'administration est limité à douze par année civile.

Lors du Conseil d'administration du 22 mai 2025, les membres présents ont décidé de ne pas percevoir de jetons de présence, compte tenu du caractère limité de l'ordre du jour.

Le 19 juin 2025, deux réunions du Conseil d'administration se sont tenues, dont l'une s'est tenue immédiatement à la suite de l'Assemblée générale et avait pour objet la désignation du Président et du Vice-Président du conseil d'administration (13^{ième} réunion de l'année). Conformément aux dispositions précitées, un seul des deux Conseils d'administration a donné lieu à l'octroi d'un jeton de présence.

• **Période allant du 1^{er} janvier au 19 juin 2025 :**

Montant du jeton de présence indexé : 251,85 €

Mars 2025 : +2 % : 256,88 €

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération indexée pour la période concernée	Frais déplacements	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Pourcentage de participation aux réunions	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Président	Humblet Sébastien	12046,48 €	0€	0 €	La fonction de Président implique la préparation de toutes les séances des organes de directions, une fonction de représentation ainsi que la capacité de signer des contrats et des actes engageants l'intercommunale. Ces différents éléments supposent de dégager un temps nettement plus conséquent qu'un administrateur, ce qui justifie l'indemnité fixe.	100%	➤ Activent : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ Groupement des intercommunales pures de financement wallonnes (I.P.F.W.) SNC : Assemblée Générale Mandat non rémunéré Comité Stratégique Mandat non rémunéré Conseil de Gérance Mandat non rémunéré ➤ NEOWAL : Conseil d'administration Mandat rémunéré rétrocedé à IDEFIN ➤ Socofe : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ Win4Wallonia : Assemblée Générale Mandat non rémunéré Fin de tous les mandats le 19/06/2025
Vice-président	de Sauvage Gauthier	3062,48 €	0 €	0 €	Indemnité	100%	
Administrateurs	Adam Fabrice	1274,34 €	98,93 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Boca Benoit	1274,34 €	51,64 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Botilde Laurent	1022,49€	51,66 €	Jeton de présence	-	83%	-
	Bordon Olivier	770,64 €	59,47 €	Jeton de présence	-	67%	-
	Caverenne Valérie	256,88€	30,2 €	Jeton de présence	-	17%	➤ -
	Charlot Grégory	1017,48 €	64,53 €	Jeton de présence	-	83%	➤ Groupement des intercommunales pures de financement wallonnes (I.P.F.W.) SNC : Conseil de Gérance Mandat rémunéré ➤ NEOWAL : Conseil d'administration Mandat rémunéré rétrocedé à IDEFIN Fin de tous les mandats le 19/06/2025
	Chenoy Marine	508,73 €	0 €	Jeton de présence	-	50%	-
	Defresne Etienne	1017,46 €	68,76€	Jeton de présence	-	83%	-
	Delhaise Rudi	1017,46 €	73,15 €	Jeton de présence	-	83%	-
	Mariage Antoine	1274,34€	92,88 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Mencaccini Franco	760,58€	7,73 €	Jeton de présence	-	67%	-
	Meuter Bernard	1274,34 €	73,15€	Jeton de présence	-	100%	-
	Crémers Bernadette	1022,49 €	48,22 €	Jeton de présence	-	83%	-
	Monty Jacques	256,88€	63,94€	Jeton de présence	-	33%	-
	Naomé Lionel	765,61 €	151,54 €	Jeton de présence	-	50%	-
	Navaux Albert	1 274,34 €	232,31 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Seumois François	1274,34 €	0€	Jeton de présence	-	100%	-
	Zabus Arthur	1022,49 €	185,98€	Jeton de présence	-	83%	-

Comité d'audit	Charlot Grégory	513,76 €	12,96€	Jeton de présence	-	100%	-
	Delhaise Rudi	513,76€	14,69 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Naomé Lionel	513,76 €	38,02 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Navaux Albert	256,88 €	46,66 €	Jeton de présence	-	50%	-
	Seumoïs François	513,76 €	0 €	Jeton de présence	-	100%	-
Comité de rémunération	Charlot Grégory	Nom rémunéré	Nom rémunéré	Jeton de présence	-	100%	-
	Delhaise Rudi	Nom rémunéré	Nom rémunéré	Jeton de présence	-	100%	-
	Naomé Lionel	Nom rémunéré	Nom rémunéré	Jeton de présence	-	0%	-
	Navaux Albert	Nom rémunéré	Nom rémunéré	Jeton de présence	-	100%	-
	Seumoïs François	Nom rémunéré	Nom rémunéré	Jeton de présence	-	0%	-
Total général	-	34 506,11 €	1466,42 €	-	-	-	-

Annexe n°1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes

• Période allant du 1^{er} janvier au 19 juin 2025 :

Présent	V
Présent et paiement d'un jeton	V + €
Excusé	E

Conseil d'administration	23/01	20/02	27/03	24/04	22/05 ¹	19/06
Président : HUMBLET Sébastien	V	V	V	V	V	V
Vice-président : de SAUVAGE Gauthier	V	V	V	V	V	V
ADAM Fabrice	V + €	V + €	V + €	V + €	V	V + €
BOCA Benoit	V + €	V + €	V + €	V + €	V	V + €
BOTILDE Laurent	E	V + €	V + €	V + €	V	V + €
BORDON Olivier	E	E	V + €	V + €	V	V + €
CAVERENNE Valérie	E	E	V + €	E	E	E
CHARLOT Grégory	V + €	V + €	V + €	V + €	V	E
CHENOY Marine	E	V + €	E	V + €	V	E
DEFRESNE Etienne	V + €	V + €	V + €	V + €	V	E
DELHAISE Rudi	V + €	V + €	V + €	V + €	V	E
MARIAGE Antoine	V + €	V + €	V + €	V + €	V	V + €
MENCACCINI Franco	V + €	V + €	E	V + €	V	E
MEUTER Bernard	V + €	V + €	V + €	V + €	V	V + €
CREMERS Bernadette	E	V + €	V + €	V + €	V	V + €
MONTY Jacques	E	E	E	V + €	V	E
NAOME Lionel	V + €	E	V + €	E	E	V + €
NAVAUX Albert	V + €	V + €	V + €	V + €	V	V + €
SEUMOIS François	V + €	V + €	V + €	V + €	V	V + €
ZABUS Arthur	E	V + €	V + €	V + €	V	V + €

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 6/6	6	6	100%
100% - 6/6	6	6	100%
100% - 6/6	6	6	100%
100% - 6/6	6	6	100%
83% - 5/6	5	6	83%
67% - 4/6	4	6	67%
17% - 1/6	1	6	17%
83% - 5/6	5	6	83%
50% - 3/6	3	6	50%
83% - 5/6	5	6	83%
83% - 5/6	5	6	83%
100% - 6/6	6	6	100%
67% - 4/6	4	6	67%
100% - 6/6	6	6	100%
83% - 5/6	5	6	83%
33% - 2/6	2	6	33%
50% - 3/6	3	6	50%
100% - 6/6	6	6	100%
100% - 6/6	6	6	100%
83% - 5/6	5	6	83%

Comité d'audit	10/04	12/06
CHARLOT Grégory	V + €	V + €
DELHAISE Rudi	V + €	V + €
NAOME Lionel	V + €	V + €
NAVAUX Albert	E	V + €
SEUMOIS François	V + €	V + €

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 2/2	2	2	100%
100% - 2/2	2	2	100%
100% - 2/2	2	2	100%
50% - 1/2	1	2	50%
100% - 2/2	2	2	100%

Comité de rémunération	27/03
CHARLOT Grégory	V
DELHAISE Rudi	V
NAVAUX Albert	V
NAOME Lionel	E
SEUMOIS François	E

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
0% - 0/1	0	1	0%
0% - 0/1	0	1	0%

¹ Aucun jeton de présence n'a été versé pour cette séance, à la demande des administrateurs.

• **Période allant du 19 juin au 31 décembre 2025 :**

Montant du jeton de présence indexé : 256,88 €

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération indexée pour la période concernée	Frais déplacements	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Pourcentage de participation aux réunions	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Président	Humblot Sébastien	12125,7€	0€	0 €	La fonction de Président implique la préparation de toutes les séances des organes de directions, une fonction de représentation ainsi que la capacité de signer des contrats et des actes engageants l'intercommunale. Ces différents éléments supposent de dégager un temps nettement plus conséquent qu'un administrateur, ce qui justifie l'indemnité fixe.	100%	➤ <u>Activent :</u> Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ <u>Groupeement des intercommunales pures de financement wallonnes (I.P.F.W.) SNC :</u> Assemblée Générale Mandat non rémunéré Comité Stratégique Mandat non rémunéré Conseil de Gérance Mandat non rémunéré ➤ <u>NEOWAL :</u> Conseil d'administration Mandat rémunéré rétrocedé à IDEFIN ➤ <u>Socofe :</u> Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ <u>Win4Wallonia :</u> Assemblée Générale Mandat non rémunéré Début de tous les mandats le 19/06/2025
Vice-président	de Sauvage Gauthier	3082,62 €	0 €	0 €	Indemnité	100%	
Administrateurs	Boca Benoît	1284,40€	41,38 €	Jeton de présence	-	86%	-
	Bonniver Hélène	1027,52€	137,1 €	Jeton de présence	-	57%	-
	Botilde Laurent	1541,28€	43,1 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Brouir Aurélie	1541,28€	195,71 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Charlot Grégory	1541,28 €	64,68 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Clément Cécile	1541,28€	129,31 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Delhaise Rudi	1284,40 €	58,63€	Jeton de présence	-	86%	-
	Deville Frédéric	1541,28 €	129,30 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Hymon Jean-Christophe	1541,28€	156,92€	Jeton de présence	-	100%	-
	Jacquemart François	1284,4€	301,77 €	Jeton de présence	-	86%	-
	Lacroix Simon	1027,52 €	80,18€	Jeton de présence	-	71%	-
	Lara-Garcia Maxime	1541,28 €	53,23 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Mariage Antoine	1027,52 €	93,12€	Jeton de présence	-	71%	-
	Mencaccini Franco	513,76€	5,18 €	Jeton de présence	-	29%	-
	Crémers Bernadette	1541,28€	56,03 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Naomé Lionel	1284,40 €	155,21€	Jeton de présence	-	86%	-
	Seumois François	1541,28€	0 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Zabus Arthur	1284,40 €	186,25 €	Jeton de présence	-	86%	-
Comité d'audit	Charlot Grégory	256,88 €	12,93€	Jeton de présence	-	100%	-
	Delhaise Rudi	256,88€	14,65 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Deville Frédéric	256,88 €	25,86 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Naomé Lionel	0 €	0 €	Jeton de présence	-	0%	-
	Zabus Arthur	256,88 €	46,54 €	Jeton de présence	-	100%	-
Comité de rémunération	Botilde Laurent	Nom rémunéré	Nom rémunéré	Jeton de présence	-	0%	-
	Charlot Grégory	Nom rémunéré	Nom rémunéré	Jeton de présence	-	100%	-
	Lara-Garcia Marxime	Nom rémunéré	Nom rémunéré	Jeton de présence	-	100%	-
	Naomé Lionel	Nom rémunéré	Nom rémunéré	Jeton de présence	-	0%	-
	Seumois François	Nom rémunéré	Nom rémunéré	Jeton de présence	-	100%	-
Total général	-	40125,68€	1987,08 €	-	-	-	-

Annexe n°1 bis : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes

• **Période allant du 19 juin au 31 décembre 2025 :**

Présent	V
Présent et paiement d'un jeton	V + €
Excusé	E

Conseil d'administration	19/06	25/06	17/07	18/09	16/10	20/11	18/12
Président : HUMBLET Sébastien	V	V	V	V	V	V	V
Vice-président : de SAUVAGE Gauthier	V	V	V	V	V	V	V
BOCA Benoît	V	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E
BONNIVER Hélène	E	V + €	E	V + €	V + €	E	V + €
BOTILDE Laurent	V	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
BROUIR Aurélie	V	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
CHARLOT Grégory	V	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
CLEMENT Cécile	V	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
DELHAISE Rudi	V	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €
DEVILLE Frédéric	V	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
HYMON Jean-Christophe	V	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
JACQUEMART François	V	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
LACROIX Simon	V	V + €	V + €	E	V + €	V + €	E
LARA-GARCIA Maxime	V	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
MARIAGE Antoine	V	V + €	E	V + €	E	V + €	V + €
MENCACCINI Franco	E	E	V + €	V + €	E	E	E
CREMERS Bernadette	V	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
NAOME Lionel	V	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €
SEUMOIS François	V	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
ZABUS Arthur	V	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 7/7	7	7	100%
100% - 7/7	7	7	100%
86% - 6/7	6	7	86%
57% - 4/7	4	7	57%
100% - 7/7	7	7	100%
100% - 7/7	7	7	100%
100% - 7/7	7	7	100%
100% - 7/7	7	7	100%
86% - 6/7	6	7	86%
100% - 7/7	7	7	100%
100% - 7/7	7	7	100%
86% - 6/7	6	7	86%
100% - 7/7	7	7	100%
100% - 7/7	7	7	100%
86% - 6/7	6	7	86%
71% - 5/7	5	7	71%
100% - 7/7	7	7	100%
71% - 5/7	5	7	71%
29% - 2/7	2	7	29%
100% - 7/7	7	7	100%
86% - 6/7	6	7	86%
100% - 7/7	7	7	100%
86% - 6/7	6	7	86%

Comité d'audit	9/10
CHARLOT Grégory	V + €
DELHAISE Rudi	V + €
DEVILLE Frédéric	V + €
NAOME Lionel	E
ZABUS Arthur	V + €

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
0% - 0/1	0	1	0%
100% - 1/1	1	1	100%

Comité de rémunération	9/10
BOTILDE Laurent	E
CHARLOT Grégory	V
LARA-GARCIA Maxime	V
NAOME Lionel	E
SEUMOIS François	V

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
0% - 0/1	0	1	0%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
0% - 0/1	0	1	0%
100% - 1/1	1	1	100%

Annexe n°2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président et au Vice-Président ainsi que leur justification pour chaque mois

- Période allant du 1^{er} janvier au 19 juin 2025 :**

Président : HUMBLET Sébastien		
Mois	Montant de rémunération versé	Justification
Janvier	1981,34 €	100 %
Février	1981,34 €	100 %
Mars	2020,95 €	100 %
Avril	2020,95 €	100 %
Mai	2020,95 €	100 %
Juin	2020,95 €	100 %

Vice-Président : de SAUVAGE Gauthier		
Mois	Montant de rémunération versé	Justification
Janvier	503,70 €	100%
Février	503,70€	100%
Mars	513,77 €	100%
Avril	513,77 €	100%
Mai	513,77 €	100%
Juin	513,77 €	100%

- Période allant du 19 juin 31 décembre 2025**

Président : HUMBLET Sébastien		
Mois	Montant de rémunération versé	Justification
Juillet	2020,95 €	100 %
Août	2020,95 €	100 %
Septembre	2020,95 €	100 %
Octobre	2020,95 €	100 %
Novembre	2020,95 €	100 %
Décembre	2020,95 €	100 %

Vice-Président : de SAUVAGE Gauthier		
Mois	Montant de rémunération versé	Justification
Juillet	513,77 €	100 %
Août	513,77 €	100 %
Septembre	513,77 €	100 %
Octobre	513,77 €	100 %
Novembre	513,77 €	100 %
Décembre	513,77 €	100 %

2. Informations relatives à la rémunération de titulaire de la fonction dirigeante :

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local	Pas de fonction de direction (voir BEP)	Néant	Néant	Néant
Total rémunérations	-	0	-	-

➤ Commentaires éventuels

Conformément à l'article L 6411-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Registre institutionnel a été mis à jour et ce pour l'année 2025. Celui-ci sera mis à jour de manière continue.

3. Liste des mandats détenus par IDEFIN durant l'année 2025 :

Activent

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Humblet Sébastien ²	Président de l'Intercommunale IDEFIN	Oui	-	Non
Degueldre Renaud ³	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Soriano Tony ⁴	Directeur du Département Finances et Comptabilité	Oui	Conseil d'administration	Non

E-WATe

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud ⁵	Directeur Général du BEP	Non	Conseil d'administration	Non

GIE des IPFW

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Humblet Sébastien ⁶	Président de l'Intercommunale IDEFIN	Oui	Conseil de Gérance Comité Stratégique	Non Non
Charlot Grégory ⁷	Administrateur d'IDEFIN	Non	Conseil de Gérance	Non
Degueldre Renaud ⁸	Directeur Général du BEP	Oui	Conseil de Gérance	Non
Soriano Tony ⁹	Directeur du Département Finances et Comptabilité	Non	Comité Technique	Non
Masson Frédéric ¹⁰	Responsable du Département Finances et Comptabilité	Non	Comité Technique	Non

² Fin et début du mandat le 19/06/2025

³ Fin et début du mandat le 19/06/2025

⁴ Fin et début du mandat le 19/06/2025

⁵ Fin de mandat le 30/04/2025

⁶ Fin de mandat le 22/12/2025

⁷ Fin de mandat le 22/12/2025

⁸ Fin de mandat le 22/12/2025

⁹ Fin de mandat le 22/12/2025

¹⁰ Fin de mandat le 22/12/2025

NEOWAL

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré	Montant
Humblet Sébastien	Président de l'Intercommunale IDEFIN	Oui	Conseil d'administration Comité Stratégique	Oui Non	3.693,26 € ¹¹
Charlot Grégory	Administrateur d'IDEFIN	Non	Conseil d'administration	Oui	1.581,34 € ¹²
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	Conseil d'administration	Oui	1.846,63 € ¹³
Soriano Tony	Directeur du Département Finances et Comptabilité	Non	Comité Technique	Non	-
Masson Frédéric	Responsable du Département Finances et Comptabilité	Non	Comité Technique	Non	-

Socofe

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Humblet Sébastien	Président d'IDEFIN	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Soriano Tony	Directeur du Département Finances et Comptabilité	Oui	-	Non

Win4Wallonia

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Humblet Sébastien ¹⁴	Président d'IDEFIN	Oui	-	Non
Degueldre Renaud ¹⁵	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Soriano Tony ¹⁶	Directeur du Département Finances et Comptabilité	Oui	Conseil d'administration	Non

¹¹ Montant rétrocedé à IDEFIN

¹² Montant rétrocedé à IDEFIN

¹³ Montant rétrocedé à IDEFIN

¹⁴ Fin et début du mandat le 19/06/2025

¹⁵ Fin et début du mandat le 19/06/2025

¹⁶ Fin et début du mandat le 19/06/2025



i d e f i n

Bureau Economique de la Province de Namur
Avenue Sergent Vriethoff 2
5000 Namur

+ 32 81 71 71 71

www.idefin.be